

Swiss Olympic
Case postale 606
CH-3000 Berne 22

Tél. +41 31 359 71 11
Fax +41 31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

Siège
Maison du Sport
Talgutzentrum 27
CH-3063 Ittigen près de Berne

Directives pour les produits en papier (fournisseur)

(valables dès le 01.01.2017)

1. Introduction

Les directives spécifiques aux produits « Produits en papier » complètent la « Stratégie pour des achats durables » de Swiss Olympic et doivent obligatoirement être prises en compte lors de l'achat des produits correspondants. Elles définissent les objectifs et décrivent les prestations de Swiss Olympic pour l'achat de papier et de produits en papier. Les directives seront en principe mises à jour chaque année et peuvent être consultées librement. Pour une meilleure vue d'ensemble, les abréviations usuelles sont utilisées pour les normes et les certificats. Les explications relatives aux normes et aux certificats sont disponibles sur les sites Internet « Labelinfo.ch » et « Boussole de durabilité »¹.

2. Objectifs

Swiss Olympic emploie uniquement du papier qui a été produit dans le respect de conditions sociales et écologiques² strictes. Pour cela, Swiss Olympic se base sur des labels et des certificats qui jouissent d'une crédibilité élevée auprès des parties prenantes de l'Etat, de l'économie et de la société civile.

3. Description des prestations

Un fournisseur de Swiss Olympic doit remplir ce document lors de la soumission d'une offre. De plus, ce document fait partie intégrante de tout contrat entre Swiss Olympic et un fournisseur lors de l'achat de papier ou de produits en papier. **Tous les critères signalés par un « O » (obligatoire) doivent être remplis : il s'agit d'une condition essentielle pour l'attribution d'un mandat.** Les critères indiqués par un « R » (recommandé) ne doivent pas impérativement être remplis. En cas d'offres financièrement équivalentes, ces critères peuvent cependant faire pencher la balance en faveur d'un fournisseur qui les applique.

Swiss Olympic peut accepter des alternatives aux critères imposés si leur équivalence par rapport à ces critères est prouvée.

4. Produits concernés

La directive pour les produits en papier s'applique au papier pour imprimantes / photocopieuses, aux mandats d'impression ainsi qu'au matériel de bureau en papier.

Entreprise	
Produits	

Critères de qualité		Critère rempli ?	O/R ³
A : Blanchiment	Non blanchi ou blanchi sans chlore (TCF).	<input type="checkbox"/>	0
B : Convient pour le recto-verso	Le papier convient pour les impressions recto-verso	<input type="checkbox"/>	0
C : Certifications environnementales	100% de papier recyclé, certifié selon : <input type="checkbox"/> Ange bleu RAL-UZ 14 ⁴ - Priorité ! ou <input type="checkbox"/> FSC Recyclé et Ecolabel européen	<input type="checkbox"/>	0 ⁵
Autres critères liés au développement durable pour le fournisseur / l'imprimerie			
D : Transparence	A la demande de Swiss Olympic, le fournisseur apporte une preuve tangible du respect des critères pour tous les critères de qualité.	<input type="checkbox"/>	0
E : Compensation des émissions de CO₂	L'imprimerie procède à une compensation des émissions de CO ₂ pour les mandats d'impression.	<input type="checkbox"/>	R
F : Gestion de l'environnement	L'imprimerie est certifiée selon la norme ISO 14001.	<input type="checkbox"/>	R

Confirmation

Je confirme que toutes les données sont complètes et véridiques.

Date :

Nom :

Signature

5. Notes de fin

¹ Informations en français sur <http://labelinfo.ch> et en anglais sur <http://www.kompass-nachhaltigkeit.ch>.

² Les critères sociaux sont avant tout pertinents pour le papier de fibres vierges.

³ 0=obligatoire, R=recommandé.

⁴ Le papier certifié Ange bleu RAL-ZU 14 remplit automatiquement les critères A-C.

⁵ En règle générale, le papier recyclé certifié Ange bleu devrait être utilisé. Pour chaque fourniture papier, il faut considérer la priorité des certificats.